

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 10 septembre 2021

ALTERNATIVES À L'ÉLIMINATION DES POUSSINS MÂLES : LA FILIÈRE FRANÇAISE EST PRÊTE À S'ENGAGER MAIS DEMANDE AU MINISTRE UNE VRAIE CONCERTATION ET DES ENGAGEMENTS SUR LES IMPACTS TECHNIQUES, FINANCIERS ET DE CALENDRIER

La filière française des œufs et des ovoproduits est très inquiète quant à l'annonce de la prochaine publication du décret sur l'obligation d'ovosexage à l'échelle nationale. Elle alerte le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie sur les modalités d'application prévues et lui demande d'échanger de toute urgence sur ce sujet avec l'ensemble des professionnels, avant que ne débute ce mardi 14 septembre le SPACE - salon international de l'élevage à Rennes.

En effet, si les professionnels français des œufs sont d'ores et déjà en ordre de marche pour réaliser tous les aménagements et investissements nécessaires, ils sont aujourd'hui dans l'impossibilité de tenir les délais annoncés par le ministre, à savoir fin 2022.

Le CNPO tient de plus à souligner que l'ovosexage fait appel à des techniques de pointe très coûteuses. Outre les 15 millions d'euros d'investissements nécessaires pour l'équipement des couvoirs, la filière a évalué à 55 millions d'euros par an, les frais de fonctionnement à supporter, soit environ 4 % du chiffre d'affaires annuel de la filière. La filière souligne ainsi que l'application de ces nouvelles techniques aura des répercussions inévitables sur le coût de production des œufs et des ovoproduits et sur sa compétitivité. Alors que la filière française assure la souveraineté de la France en œufs et ovoproduits, une telle mesure ouvrirait grand les portes aux importations et contredirait le discours du Président de la République au Grand Rendez-vous de la Souveraineté Alimentaire, le 18 mai dernier.

Dans ces conditions, la France ne doit pas être le seul pays européen, avec l'Allemagne, à être soumise à une obligation nationale d'ovosexage. La filière française des œufs ne pourra en effet pas faire face à une telle distorsion de concurrence avec les pays voisins. La pérennité de la filière ne pourra être assurée qu'avec un soutien actif et immédiat de l'État dans l'attente de l'instauration d'une réglementation identique à l'échelle de l'ensemble des pays de l'Union européenne. Le ministre a déclaré le 4 septembre sur les pesticides que le sujet devait « *désormais être porté au niveau européen. Nous sommes dans un marché commun, donc cette question doit être européenne ! Sinon, nous créons juste de la compétition déloyale, sur le dos de notre agriculture et de notre environnement !* » La même logique doit être appliquée sur les questions de bien-être animal.

Ci-après, la lettre adressée au ministre de l'Agriculture Julien Denormandie dans son intégralité.



Paris, le 3 septembre 2021

« Monsieur le Ministre,

La filière française des œufs et des ovoproduits est favorable à l'arrêt de l'élimination des poussins mâles, comme en témoigne l'implication du CNPO et de l'ensemble de ses maillons dans l'écriture de la feuille de route qui vous a été transmise en juin 2021.

Forte des expériences passées, notamment concernant l'évolution vers des modes d'élevage alternatifs à la cage aménagée, notre filière sait que des changements radicaux dans ses pratiques ne peuvent se faire à marche forcée et qu'un climat serein et propice aux réflexions doit être entretenu. Avec votre prise de parole dans la presse en juillet dernier et la transmission d'un projet de décret au cours de l'été, force est de constater que ce climat n'est plus assuré. En effet, ces annonces brusques ont perturbé l'environnement de travail et de réflexions que nous avons instauré. Elles accélèrent le calendrier alors que de nombreux points, pourtant soulevés dans la feuille de route de la filière, restent en suspens.

Cette interdiction engendrerait une augmentation massive des coûts de production des œufs et des ovoproduits alors que notre filière évolue dans un marché communautaire ouvert. Cela serait en contradiction avec les propos du Président de la République lors du Grand Rendez-vous de la Souveraineté Alimentaire, le 18 mai 2021. Il y affirmait, en effet, qu'« on ne peut pas demander des efforts à nos agriculteurs tout en important depuis des régions qui n'en font pas [...] Notre intérêt, c'est l'ouverture parce que nous produisons pour nous nourrir, nourrir nos voisins, notre proximité, mais aussi pour exporter ».

La filière française des œufs, première en Europe, est souveraine pour sa consommation nationale, avec un taux d'autosuffisance de 101 %. De plus, elle est exportatrice nette d'ovoproduits avec, en 2020, un solde positif en valeur et en volume, respectivement de 26 millions d'euros et 18 500 tonnes.

La mise en place généralisée de l'ovosexage va entraîner une forte hausse du coût de production des ovoproduits dans un secteur extrêmement sensible à la compétitivité coût. Cela exposerait les entreprises françaises à des distorsions de concurrence importantes vis-à-vis de nos voisins européens et mettrait dangereusement en péril l'ensemble de la filière.

Dans ce contexte, le CNPO demande à ce qu'aucun acte législatif ou réglementaire visant à une interdiction nationale de l'élimination des poussins mâles ne soit pris sans qu'une réglementation européenne ne soit adoptée pour l'imposer à l'ensemble de nos partenaires européens.

À défaut, jusqu'à cette harmonisation européenne, il convient que les coûts induits par cette interdiction, imposée par l'État français à la filière, soient pris en charge par l'État. C'est la demande déjà formulée dans notre feuille de route.

Pour rappel, l'arrêt total de l'élimination des poussins mâles engendrera des coûts supplémentaires pour notre filière estimés, à date, à plus de 50 millions d'euros par an. Aucun des maillons ne peut aujourd'hui assumer ce surcoût, qui représente 2 à 4 % du chiffre d'affaires annuel de la filière. Ce point est un préalable avant toute discussion sur les modalités de mise en place de l'ovosexage en France ; discussion que nous nous engageons à mener avec vous de manière constructive.

De plus, malgré les travaux qui ont débuté dans les couvoirs afin d'accueillir prochainement et progressivement les outils de détection du sexe des poussins dans l'œuf, les délais annoncés lors de votre prise de parole ne sont, au vu des retours reçus de la part des fournisseurs de matériels, en aucun cas tenables.

Pour toutes ces raisons et pour apporter des garanties à notre filière, je sollicite de votre part, Monsieur le Ministre, un rendez-vous en amont du Space qui se tiendra du 14 au 16 septembre.

Assuré de l'intérêt que vous portez à ce sujet, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien réserver à notre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Philippe Juven

Président du CNPO »

Pour information :

Le CNPO est l'Interprofession de l'œuf représentant chacun des maillons de la filière œuf, des accouveurs aux transformateurs en passant par les éleveurs, il regroupe huit organisations. Le CNPO a été reconnu par les Pouvoirs publics le 12 mars 1996.

Chargé de contribuer au développement et à la prospérité des différentes branches de la filière ponte, il a donc pour objectifs principaux d'assurer le contact entre les organisations professionnelles, de représenter les acteurs de la filière auprès des instances nationales, européennes et internationales, de réaliser des actions d'informations et de communication en vue de développer le marché de l'œuf, d'entreprendre des actions techniques pour développer les exportations, améliorer la production et la transformation, de servir de cadre aux accords entre l'ensemble des partenaires.

**Sandra & C° - L'Équipe ADOCOM-RP, Service de Presse CNPO,
vous remercie de votre attention.**

Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : adocom@adocom.fr

The logo for ADOCOM-RP features the text "ADOCOM-RP" in a serif font. A stylized red graphic element, resembling a flame or a bird's tail, is positioned above the letter 'O' in "ADOCOM".

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM